

AI PROJECT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 112 056 euros
Siège social : (13001) MARSEILLE, 38 rue Grignan

R.C.S MARSEILLE 394 437 305

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille-vingt-six,
Et le 18 mai,
à 11 heures,

Les associés de la Société AI PROJECT, Société par Actions Simplifiée, au capital de 112 056 euros, divisé en 168 actions de 667 euros chacune de valeur nominale, se sont réunis, en assemblée Générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Président, Monsieur LAGARDERE Thibault, dans les formes, délais et conditions prévues par les statuts (notamment à article 24).

Madame Marion SKRHAK, dont le siège est sis 38 allée des Pins 13009 MARSEILLE, Commissaire aux comptes titulaire de la société, convoquée par lettre, est présente.

Monsieur LAGARDERE Thibault, en sa qualité de Président, préside la réunion.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque associé présent ou leur mandataire au moment de leur entrée en séance et à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mme Sofia TRIBILLAC, associée présente, est nommée en qualité de scrutateur.

Après examen de la feuille de présence laquelle a été certifiée exacte par le Président et le scrutateur, il est constaté que tous les associés sont présents ou représentés et que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur L'ORDRE DU JOUR suivant :

- Présentation du rapport de gestion établi par le Président ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;

✍ ✍
✍ ✍

- Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivant du code de commerce ;
- Approbation, s'il y a lieu, des comptes annuels ; Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation s'il y a lieu, des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce ; Quitus aux Président ;
- Quitus au commissaire aux comptes ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Ratification de la rémunération du président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Pouvoirs

Le Président déclare que les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 soit, le bilan, le compte de résultat et l'annexe les complétant, le rapport de gestion relatif audit exercice et tous les documents prévus à l'article 24 des statuts (savoir, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, l'ordre du jour, une formule de pouvoirs) ont été adressés aux associés lors de leur convocation à la présente assemblée dans les délais prescrits par les dispositions du même article 24 des statuts.

Il déclare également que ces mêmes documents ainsi que ceux prévus à l'article 24 des statuts notamment le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce établis par le Commissaire aux comptes, ont été tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais prescrits par les dispositions du même article 24 des statuts.

Le président dépose ces documents sur le bureau de l'Assemblée et les met à la disposition des associés.

Les associés, sur la demande du Président, lui donnent acte de ses déclarations et reconnaissent la régularité de leur convocation.

Puis, Monsieur le Président donne lecture de son rapport, du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227.10 du code de commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée générale, donne, pour ledit exercice, quitus entier et sans réserve, d'une part au Président de sa gestion et engagements en découlant et d'autre part au Commissaire aux comptes, de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de ce dernier exercice clos le 31 décembre 2025, est une perte de 49 911 euros, décide d'affecter ladite perte de la manière suivante :

- En report à nouveau débiteur la somme de 49 911 euros, ci : 49 911 euros

Total égal au report à nouveau débiteur 49 911 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227.10 du code de commerce, déclare approuver ledit rapport, en prendre acte et approuver les conventions qu'il contient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve, le montant global s'élevant à 18 757 € des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la rémunération nette de la Présidence de la société, Monsieur Thibault LAGARDERE, pour l'exercice 2025, soit 0 euro.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président ainsi qu'à tout porteur d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir, au greffe du tribunal des activités économiques de MARSEILLE, les formalités relatives au dépôt des comptes annuels et des documents visées par les dispositions légales et réglementaires du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

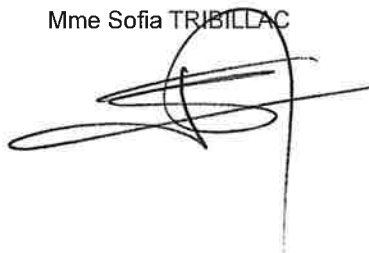
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-Verbal, qui a été signé par tous, le Président
Après lecture.

AKS ARCHITECTURE (SAS)

Président Thibault LAGARDERE

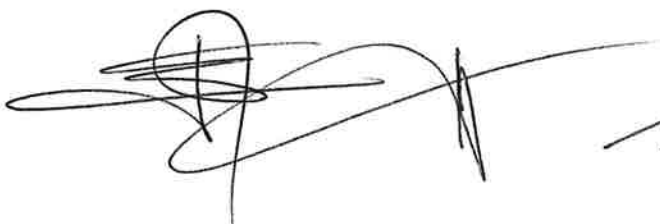


Mme Sofia TRIBILLAC



TOUJOURS + (SARL)

Co-gérants Sofia TRIBILLAC et Vincent TRIBILLAC

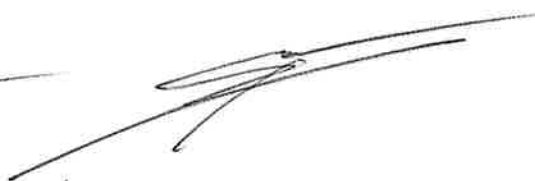


Mme Marion SKRHAK

Commissaire aux comptes

ESPACIO ARCHITECTURE (SAS)

Président Thibaul LAGARDERE

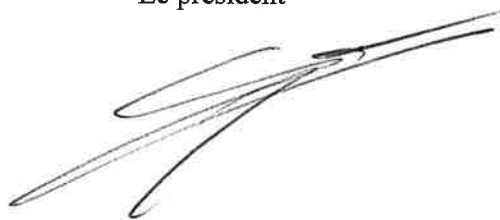


AI PROJECT
Société par Actions Simplifiée au capital de 112 056 euros
Siège social : (13001) MARSEILLE, 38 rue Grignan
R.C.S MARSEILLE 394 437 305

Bilan, Compte de résultat et annexe légale de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Pour copie certifiée conforme

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le président'.

Désignation de l'entreprise : Société AI PROJECT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 38 RUE GRIGNAN		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 3 9 4 4 3 7 3 0 5 0 0 0 1 1		Néant ☐ *	

				Exercice N clos le 13 11 2025		N-1 13 11 2024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 318	872	1 602		
	Fonds commercial	AH	AI	185 530	185 530	185 530		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			41 000		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	94 260	53 537	40 723	112 215	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW					
	Participations	CS	CT					
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres immobilisations financières*	BH	BI	9 050	9 050	6 550		
	TOTAL (II)	BJ	BK	291 030	54 855	236 175	346 898	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
	En cours de production de biens	BN	BO					
	En cours de production de services	BP	BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
	Marchandises	BT	BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	957 283	34 350	922 933	855 280
		Autres créances (3)	BZ	CA	40 410		40 410	77 985
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	279 463		279 463	375 656	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 436		20 436	3 768	
COMPTES DE RÉGULARISATION	TOTAL (III)	CJ	CK	1 297 592	34 350	1 263 242	1 312 689	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 588 622	89 205	1 499 417	1 659 587	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AI PROJECT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 112 056)	DA	112 056	112 056
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 206	11 206
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	121 574	121 574
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	530 298	530 298
	Report à nouveau	DH	(88 078)	764
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(49 911)	(88 842)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	637 146	687 057
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	74 524	155 524
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	74 524	155 524
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	370 126	434 783
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 489	72 713
	Dettes fiscales et sociales	DY	238 880	302 066
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	130 252	7 445
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	787 747	817 006
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 499 417	1 659 587
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	486 733	448 352
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AI PROJECT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 112 056 euros
Siège social : (13001) MARSEILLE, 38 rue Grignan

R.C.S MARSEILLE 394 437 305

A N N E X E

REGLES ET METHODES COMPTABLES
(Code de commerce : article 9 et 11
Décret N° 83.1020 du 29 Novembre 1983)

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 499 417 Euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 1 817 581 Euros et un total de charges de 1 867 492 Euros, dégageant ainsi un résultat de -49 911 Euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- matériel et outillage industriels 05 ans
- agencements divers 10 ans
- matériel de bureau 05 ans
- matériel de transport 05 ans

- Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Provisions réglementées**

Il n'y a pas d'amortissements dérogatoires. Les amortissements linéaires et dégressifs sont pratiqués conformément aux possibilités fiscales considérées comme économiquement justifiées.

Désignation de l'entreprise : Société AI PROJECT

Néant

*

CADRE A

IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice

Augmentations

Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence

Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste

INCORP.

Frais d'établissement et de développement

TOTAL I

CZ

D8

D9

Autres postes d'immobilisations incorporelles

TOTAL II

KD

231 570

KE

KF

CORPORELLES

Terrains

KG

KH

KI

Constructions

Sur sol propre

[Dont Composants L9]

KJ

KK

KL

Sur sol d'autrui

[Dont Composants M1]

KM

KN

KO

Autres immobilisations corporelles

Installations générales, agencements et aménagements des constructions *

[Dont Composants M2]

KP

KQ

KR

Installations techniques, matériel et outillage industriels

[Dont Composants M3]

KS

KT

KU

Installations générales, agencements aménagements divers *

KV

130 584

KW

KX

Matériel de transport *

KY

30 682

KZ

LA

Matériel de bureau et mobilier informatique

LB

101 528

LC

LD

1 220

Emballages récupérables et divers *

LE

LF

LG

Immobilisations corporelles en cours

LH

LI

LJ

Avances et acomptes

LK

LL

LM

TOTAL III

LN

262 794

LO

LP

1 220

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence

8G

8M

8T

Autres participations

8U

8V

8W

Autres titres immobilisés

1P

1R

1S

Prêts et autres immobilisations financières

1T

6 550

1U

1V

7 000

TOTAL IV

LQ

6 550

LR

LS

7 000

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

0G

500 914

0H

0J

8 220

CADRE B

IMMOBILISATIONS

Diminutions

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice

Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence

par virement de poste à poste

par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

INCORP.

Frais d'établissement et de développement

TOTAL I

IN

C0

D0

D7

Autres postes d'immobilisations incorporelles

TOTAL II

IO

LV

43 849

LW

187 720

IX

187 720

CORPORELLES

Terrains

IP

LX

LY

LZ

Constructions

Sur sol propre

IQ

MA

MB

MC

Sur sol d'autrui

IR

MD

ME

MF

Autres immobilisations corporelles

Inst. gales, agencés et am. des constructions

IS

MG

MH

MI

Installations techniques, matériel et outillage industriels

IT

MJ

MK

ML

Inst. gales, agencés, aménagements divers

IU

121 882

MN

8 702

MO

8 702

Matériel de transport

IV

3 532

MP

27 150

MR

27 150

Matériel de bureau et informatique, mobilier

IW

44 340

MT

58 408

MU

58 408

Emballages récupérables et divers *

IX

MV

MW

MX

Immobilisations corporelles en cours

MY

MZ

NA

NB

Avances et acomptes

NC

NE

NF

TOTAL III

IY

169 754

NH

94 260

NI

94 260

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence

IZ

0U

M7

0W

Autres participations

IO

0X

0Y

0Z

Autres titres immobilisés

II

2B

2C

2D

Prêts et autres immobilisations financières

I2

4 500

2E

9 050

2G

9 050

TOTAL IV

I3

4 500

NJ

9 050

NK

9 050

2H

9 050

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

I4

218 104

0K

291 030

0L

291 030

0M

291 030

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

08-juin-2024 16:00:00

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : [3 1 1 2 2 0 2 5]

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AI PROJECTNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AI PROJECT

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 437	PF	730	PG	2 849	PH	1 318
TOTAL I		RK	3 437	RM	730	RN	2 849	RO	1 318
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	73 025	QE	7 986	QF	77 923	QG	3 089
	Matériel de transport	QH	9 013	QI	5 841	QJ	3 532	QK	11 322
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	68 541	QM	12 687	QN	42 102	QO	39 126
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	150 579	QV	26 514	QW	123 556	QX	53 537
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QY	154 016	QZ	27 244	QA	126 406	QB	54 855

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales agenc et am des constr	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AI PROJECT

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 112 056 euros**

**Siège social :
38 rue Grignan
13001 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 394 437 305

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Madame, Messieurs les Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire le 18 mai 2026 afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux dispositions statutaires de la Société, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe des comptes annuels,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales (loi du 24 juillet 1966).

Le compte de résultat fait apparaître un résultat net comptable déficitaire de 49 911 Euros après déduction des amortissements et provisions réglementaires justifiées.

1/ RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Nature des produits	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2024 (en Euros)	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2025 (en Euros)	Variation en %
Ventes de marchandises	0	0	
Production vendue	1 770 061	1 560 333	-12%
Production immobilisée	0	0	
Subventions reçues	0	0	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	57 823	170 078	+194%
Autres produits d'exploitation	23 148	1 452	-94%
Total produits d'exploitation	1 851 032	1 731 863	-7%

Il est à observer que les produits d'exploitation relatifs à l'exercice 2026 devraient être sensiblement en hausse par rapport à ceux de l'exercice 2025.

ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

Nature des charges	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2024 (en Euros)	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2025 (en Euros)	Variation en %
Achats de marchandises (nets de leur variation de stock)	0	0	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (nets de leur variation de stock)	0	0	
Autres achats et charges externes	826 202	739 991	-11%
Impôts, taxes et versements assimilés	41 173	16 356	-60%
Rémunérations du personnel	768 853	593 383	-23%
Charges sociales	260 415	204 475	+21%
Dotations aux amortissements	26 198	27 244	+4%
Dotations aux dépréciations	77 108	0	NS
Dotation aux provisions	0	0	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	87 198	NS
Autres charges d'exploitation	9 175	173 846	NS
Total charges d'exploitation	2 009 124	1 842 494	-8%

Les charges d'exploitation devraient connaître une légère augmentation au cours de l'exercice 2026.

ANALYSE DES RESULTATS

Nature du résultat	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2024 (en Euros)	Chiffres de l'exercice clos le 31/12/2025 (en Euros)	Variation en %
Résultat d'exploitation	-158 092	-110 630	NS
Résultat courant avant impôts	-168 841	-130 244	NS
Résultat net comptable	-88 842	-49 911	NS

La variation des résultats devrait être sensiblement orientée à la hausse à la fin de l'exercice 2026.

DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES (ART.39-4)

Nous vous proposons, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, d'approuver le montant global s'élevant à 18 757 € des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a eu lieu au cours de l'exercice.

2/ CONVENTIONS VISEES PAR L'ART 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES (loi du 24 juillet 1966)

Nous vous proposons d'approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice, soit une perte de 49 911 euros de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur : 49 911 euros.

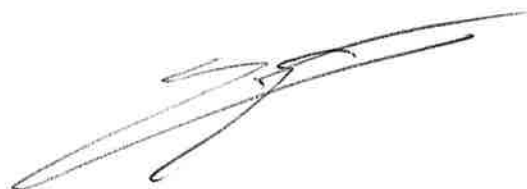
4/ RESOLUTIONS PARTICULIERES

Nous vous proposons d'approuver la rémunération nette de la Présidence de la société, Monsieur Thibault LAGARDERE, pour l'exercice 2025, soit 0 euro.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

À Marseille,
Le 30 avril 2026

Le président
M. Thibault LAGARDERE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Thibault LAGARDERE.